

Directives pour l'agent de contrôle du dopage (ACD) :

Formulaire de rapport supplémentaire

Les directives suivantes aideront l'agent de contrôle du dopage (ACD) à remplir le Formulaire de rapport supplémentaire créé par l'Agence mondiale antidopage (AMA).

Les directives suivantes s'appliquent à la version 3 (9-2015) du Formulaire de rapport supplémentaire.

Survol

Ce formulaire a été créé afin d'harmoniser les documents et de simplifier la procédure de contrôle du dopage pour les sportifs. Il sera utilisé pour consigner :

- des commentaires sur la séance de prélèvement des échantillons si l'espace prévu à cet effet est insuffisant sur le Formulaire de contrôle du dopage ou le Formulaire de l'agent de contrôle du dopage;
- de l'information ou des renseignements reçus avant, pendant ou après la séance de prélèvement des échantillons.

Commentaires généraux

- Normalement, l'ACD, le sportif ou le représentant du sportif remplit le Formulaire de rapport supplémentaire, mais le formulaire comporte un espace pour y indiquer toute autre personne pouvant le remplir.
- Chaque Formulaire de rapport supplémentaire porte un numéro préimprimé unique qui doit être noté sur le Formulaire de contrôle du dopage ou le Formulaire de l'agent de contrôle du dopage afin que les deux documents soient liés.
- La personne qui remplit le formulaire doit écrire lisiblement en lettres majuscules et appuyer fermement sur le stylo afin que toutes les copies soient lisibles.

Section 1 : Complété par

- Indiquer la personne qui remplit le formulaire.

Section 2 : Objet du rapport

- Indiquer l'objet du rapport supplémentaire.

Section 3 : Rapport

- Noter le contenu détaillé du rapport, y compris les numéros de code d'échantillons, les noms, les faits par ordre chronologique, les conversations pertinentes et le moment où elles ont eu lieu, ainsi que les détails complets de la séance de prélèvement des échantillons.

Section 4 : Confirmation de la procédure

- Le formulaire doit être signé par l'ACD ainsi que par la personne qui l'a rempli.

Documentation

- L'ACD remettra la copie 1 (rose) du Formulaire de rapport supplémentaire à la personne qui l'a rempli, par ex. le sportif (s'il y a lieu).
- L'ACD enverra la copie 2 (jaune) au laboratoire accrédité par l'AMA (s'il y a lieu).
- La copie originale (blanc) du formulaire doit être envoyée à l'autorité de prélèvement d'échantillons.